Nanterre le 24 août 2018

SNEP FSU
Section départementale des Hauts de Seine
3 bis, rue Waldeck Rochet
92000 Nanterre

à
Madame Monsieur
La (le)Députée de la … ème Circonscription
du département des Hauts de Seine

Objet : la place de l'EPS et du sport scolaire afin que les besoins de cet enseignement soient réellement pris en compte.

Madame (Monsieur) la Députée,

Le SNEP FSU, syndicat particulièrement représentatif de toutes les enseignantes et de tous les enseignants d'EPS (plus de 80 % des voix aux élections professionnelles au niveau national et 93 % dans l'académie de Versailles) tient à vous alerter sur la place de l'EPS et du sport scolaire en France.
Pour qu'une éducation physique et sportive de qualité soit dispensée et développée tout au long de la scolarité, il est indispensable que les besoins de cet enseignement soient mieux pris en compte.

Différents organismes alertent également sur la baisse des capacités physiques des jeunes (fédération française de cardiologie*) sur la sédentarité (enquête ESTEBAN*, ….) sur l'obésité, ... et montrent l'absolue nécessité d'une augmentation de la pratique physique de tous.

Le gouvernement, fier de l'obtention des Jeux Olympiques et Paralympiques, entend s'appuyer sur la dynamique de l'événement pour « *faire de la France une nation de sportifs* »...

Dans le courrier qu'il a adressé le 26 février 2018 au Président du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), le premier Ministre reconnaît que l'un des freins majeurs de l'accès à cette pratique est effectivement, « l'insuffisance d'équipements sportifs » et « la répartition de l'offre globale qui révèle de grandes disparités ».
Les besoins en équipements sportifs de l'EPS et du sport scolaire recoupent ceux des pratiques fédérales et associatives, qu'il s'agisse des pratiques de loisirs, d'entraînement ou compétitives. Les mêmes installations sportives doivent pouvoir être utilisées tout à la fois par les scolaires et les autres pratiquant-e-s sans que cela gène les un-e-s ou les autres.
A l'heure où l'Etat va investir des sommes considérables pour des équipements sportifs à la hauteur de l'événement mondial que représentent les Jeux Olympiques et Paralympiques, il serait incompréhensible qu'il ne dégage pas, dans le même temps, des moyens de nature à rattraper le retard important en équipements sportifs, assorti d'un effort particulièrement conséquent pour l'augmentation des bassins de natation, sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Il serait donc, plus que jamais, nécessaire de construire des politiques volontaristes pour le sport, pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école, lieu de pratique pour tous les jeunes (*extrait enquête ESTEBAN*)… Mais aujourd'hui, les actes montrent un affaiblissement des politiques en faveur de l'EPS et du sport de tous !

En effet, l'EPS discipline d'enseignement obligatoire dans toutes les classes de collège et de lycée est progressivement mise à mal par un ensemble de réformes et de décisions qui la dénaturent, l'affaiblissent, dégradent ses effets sur les élèves et rendent de plus en plus difficile le travail des enseignants…

Ainsi le nombre des postes au CAPEPS externe 2018 a été réduit de 21% (630 postes au lieu de 800 en 2019) alors que le vivier de candidats en STAPS existe. 58 des 108 postes ouverts au CAPEPS réservé n'ont pas été pourvus, alors que dans le même temps le recours aux contractuels augmente (plus d'un millier de non titulaire) et que le plan de titularisation dit "Sauvadet" déjà insuffisant est arrivé à son terme.

Les programmes scolaires dénaturés font perdre le sens d'une EPS en lien avec les activités physiques sportives et artistiques. La spécificité de l'EPS n'est plus prise en compte pour l'obtention du DNB (diplôme national du brevet). La réforme du lycée aboutit à la suppression de l'enseignement d'exploration EPS en seconde (5 heures) et de complément en 1ère et terminale (4 heures), à l'absence de l'EPS parmi les enseignements de spécialité, ainsi qu'à la diminution de l'horaire hebdomadaire pour dans l'enseignement professionnel pour certains niveaux de classe. Les sections sportives scolaires voient leurs moyens horaires diminuer.

Dans de nombreux EPLE, l'EPS est empêchée, dénaturée, ses contenus sont appauvris par le manque d'équipements proches, variés, fonctionnels et adaptés à la pratique scolaire. Les inégalités territoriales sont grandes, y compris au sein d'une même région, voire d'un même département.

En ce qui concerne la natation, alors qu'apprendre à nager est une priorité nationale, l'accès aux bassins de natation est très problématique particulièrement dans les territoires socio-économiques les plus défavorisés. Le développement des associations sportives scolaires est entravé par l'ensemble de ses problèmes.

Il est temps de redonner du corps aux discours, de mettre en accord les paroles et les actes.

C'est pourquoi nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer afin d'expliciter la situation actuelle ainsi que les revendications que le SNEP FSU a élaborées sur le plan :

- des contenus (programmes, DNB, Bac, BEP CAP, options, sections sportives)
- des horaires, des recrutements et de la résorption de la précarité,
- des besoins en équipements sportifs nécessitant un plan de rattrapage pluriannuel de construction/rénovation comprenant un plan spécifique "Piscines"

Vous pourrez ainsi mieux prendre en compte cette alerte et intervenir auprès du gouvernement afin qu'un plan de développement de l'EPS de l'Ecole à l'Université soit lancé.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de recevoir, Madame (Monsieur) la (le) Députée, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le SNEP FSU,

Patrick Mathieu (2) Jocelyn Beurier (1)

(1) également professeur EPS au collège J B Clément de Colombes
(2) également professeur EPS à la cité scolaire Michelet de Vanves

Contacts : patrick.mathieu@snepfsu.net et snep.fsu92@gmail.com

Lien vers les études :
Cardiologie :
https://www.fedecardio.org/coeur-des-jeunes-le-constat-scientifique
ESTEBAN :
http://invs.santepubliquefrance.fr/content/download/140009/505865/version/6/file/rapport_etude_sante_environnement_biosurveillance_activite_physique_nutrition_chapitre_activite_physique.pdf